

*Psychologues de l'Éducation nationale,
Psys et Copsys, vous allez entrer dans un
nouveau corps... C'est l'heure des choix.
Le SE-Unsa est là pour vous aider !*



Retrouvez toute l'actualité
des PsyEN :

- en consultant régulièrement notre rubrique dédiée sur le site du SE-Unsa :
<http://enseignants.se-unsa.org/-Psy-Copsy->
- en vous abonnant à l'infolettre spéciale Psy :
<http://enseignants.se-unsa.org/Infolettres-categorielles>

Les questions à se poser

- Je suis PE-PSY : je choisis l'intégration ou le détachement ?
- Je suis PE-PSY : je peux choisir de rester PE ?
- Je suis PE-PSY : j'ai combien de temps pour me décider ?
- Je suis titulaire du DEPS mais je suis sur un poste de PE : comment ça va se passer pour moi ?
- Je suis Copsy : je vais pouvoir accéder à la hors-classe dès cette année ?
- Je suis Copsy : je peux changer de spécialité ?
- Je suis contractuel et je n'ai pas le titre de psychologue : que me propose le ministère ?
- Je suis instituteur-psy : je garde mes droits ?

Pour y voir plus clair, contactez votre section locale du SE-Unsa



toutes les coordonnées sur

<http://enseignants.se-unsa.org/Departements>